

CONDITIONS PARTICULIERES DE LOCATION D'UN SERVEUR DEDIE

Dernière version en date du 3 avril 2009

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions particulières, complétant les conditions générales de services de OVH, ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles OVH s'engage à louer et à héberger sur sa plate-forme, le serveur Internet dédié du Client.

Le Client reconnaît expressément que OVH ne participe aucunement au sens des présentes à la conception, au développement, à la réalisation et à la mise en place du site Internet du Client et de ses outils informatiques de gestion et d'administration.

Les présentes conditions particulières prévaudront sur les conditions générales si une contradiction devait apparaître entre ces deux documents.

ARTICLE 2 : MOYENS

La plate-forme serveur de OVH où sera installé le serveur dédié au Client est accessible pour le grand public par le réseau Internet au moyen de stations connectées au réseau Internet.

Pendant toute la durée de l'hébergement et/ou de la location du serveur dédié au Client, OVH met à la disposition du Client l'accès à une mailing liste réservée et/ou forum, grâce auxquels le Client pourra bénéficier de conseils techniques.

ARTICLE 3 : SUPPORT TECHNIQUE

OVH met à la disposition du Client une assistance technique dans les conditions prévues aux conditions générales de service, hors offre Kimsufi tel que stipulé à l'annexe 1.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE REALISATION DES PRESTATIONS

OVH informera par courrier électronique de la mise à disposition du serveur dédié au Client. La mise en ligne effective du serveur dédié détermine la date initiale à laquelle la facturation prendra effet.

La mise à disposition du serveur intervient dans un délai maximal de 7 jours à compter du paiement effectif du bon de commande par le Client.

Passé ce délai et à défaut de mise à disposition du serveur par OVH, le Client est en droit de demander l'annulation de la transaction et le remboursement des sommes déjà versées.

Le serveur loué au Client reste la propriété de OVH. Tout serveur loué ou hébergé par OVH bénéficie d'une adresse IP fixe. Le serveur sera hébergé sur la plate-forme serveur de OVH.

OVH met à la disposition du Client différentes catégories de serveurs dont les configurations hardware et software de base sont décrites en ligne sur le site <http://www.ovh.com/fr/dedie/>.

Les différents tarifs appliqués sont décrits en ligne sur le site Internet de OVH (<http://www.ovh.com/fr/dedie/>).

Le Client est administrateur du serveur loué à OVH. Il a la possibilité d'installer par lui-même des applications software sur le serveur. Ces installations se font sous son entière responsabilité, et OVH ne pourra être tenue pour responsable d'un défaut de fonctionnement du serveur consécutif à ces installations.

Le Client peut commander jusqu'à deux (2) serveurs supplémentaires par mois. Au delà, le Client sera invité à souscrire les nouveaux serveurs pour une durée minimale d'un an, payable à l'avance.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE OVH

OVH s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. OVH s'engage à :

5.1. Maintenir en état de fonctionnement le matériel. En cas de défaillance du matériel loué au Client, OVH s'engage à remplacer la pièce défectueuse dans les meilleurs délais possibles sauf défaillance qui ne serait pas de son fait, ou toute autre intervention qui nécessiterait une interruption du service excédant les délais habituels de remplacement. Dans ce dernier cas, OVH en informe immédiatement le Client.

5.2. Assurer l'accès au serveur via Internet 24 h/24 tous les jours de l'année. OVH se réserve la possibilité d'interrompre le serveur pour procéder à une intervention technique afin d'en améliorer le fonctionnement.

5.3. Intervenir rapidement en cas d'incident non consécutif à une mauvaise utilisation du serveur par le Client sur demande d'intervention du Client.

5.4. Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils conformément aux règles et usage de sa profession.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE DE OVH

OVH se réserve le droit d'interrompre la connexion à Internet du Serveur loué au Client, si ce serveur constitue un danger pour le maintien de la sécurité de la plate-forme d'hébergement de OVH, que ce soit suite à un piratage dudit serveur, ou à la suite de la détection d'une faille dans la sécurité du système, ou à une nécessité de mise à jour du serveur.

OVH informera auparavant, dans la mesure du possible, le Client dans un délai raisonnable en l'informant de la nature et de la durée de l'intervention, afin que le Client prenne ses dispositions. OVH s'engage à rétablir la connexion dès que les interventions de correction auront été effectuées par le Client.

OVH ne pourra être tenu responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles sur les sites hébergés sur le serveur du Client, transmises ou mises en ligne par le Client et ce à quelque titre que ce soit.

OVH ne saurait être tenu pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès.

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

7.1 Dans le cadre d'un hébergement, le Client demeure le responsable entier et exclusif du serveur confié à OVH. En conséquence, il revient au Client de prendre les dispositions nécessaires quant à l'assurance de son serveur, le Client pouvant choisir d'être son propre assureur ou de contracter les assurances appropriées. Dans ces conditions, le Client ne pourra prétendre au remboursement, au remplacement ou à quelque indemnisation que ce soit par OVH des dégâts ou des pannes que pourrait subir son serveur.

En cas de défaillance du serveur confié à OVH par le Client, OVH ne saurait être tenu pour responsable de l'interruption du service. Le Client ne peut accéder à son serveur directement. La restitution du serveur appartenant au Client sera effectuée après prise de rendez-vous auprès de OVH, 2 rue Kellermann à 59100 ROUBAIX.

7.2 Le Client agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence seul les risques et périls de son activité. Le Client est seul responsable des services et des sites Internet hébergés sur son serveur dédié, du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses. Le Client s'engage notamment à respecter les droits des tiers, notamment les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle des tiers tels que droits d'auteur, droits sur les brevets ou sur les marques. En conséquence, OVH ne saurait être tenu pour responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses et ce, à quelque titre que ce soit.

OVH ne peut que mettre en garde le Client sur les conséquences juridiques qui pourraient découler d'activités illicites sur le serveur, et dégager toute responsabilité solidaire sur l'utilisation des données mises à la disposition des internautes par le Client.

Il en est de même si le Client utilise de manière avérée la technique du spamming sur le réseau Internet, lequel comportement entraînant sans préavis l'interruption du service et la résiliation des présentes.

Le Client s'interdit également toute activité d'intrusion ou de tentative d'intrusion à partir du serveur (à titre non exhaustif : scan de ports, sniffing, spoofing).

Dans ces hypothèses, le Client ne pourra prétendre au remboursement par OVH des sommes déjà versées.

7.3 Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du serveur consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le Client aura fourni son (ou ses) mot(s) de passe. De même, le Client supporte seul les conséquences de la perte du ou des mots de passe précités.

7.4 Afin de maintenir le niveau de sécurité du serveur du Client et de l'ensemble des serveurs présents sur sa plate-forme d'hébergement, OVH s'engage à annoncer au Client, par courrier électronique via la mailing liste dedies@ml.ovh.net, la disponibilité des mises à jour des applications maintenues par OVH, pour lesquelles un défaut de sécurité a été relevé. Si la mise à jour de ces applications n'est pas effectuée suite aux demandes de OVH, OVH se réserve le droit d'interrompre la connexion du serveur au réseau Internet.

De même, dans le cas où OVH détecterait que la machine du client est piratée, un courrier électronique sera envoyé au Client, indiquant qu'une procédure de réinstallation s'impose pour maintenir l'intégrité du serveur et de l'ensemble de la plate-forme d'hébergement. Le Client peut alors commander une telle procédure à OVH, après avoir sauvegardé l'ensemble de ses données. OVH se réserve le droit d'interrompre la connexion du serveur au réseau Internet, en attendant la réinstallation à neuf de la machine. OVH n'est pas tenu à opérer le transfert des données du système piraté au nouveau système, cette manipulation devant être faite par le client lui-même. OVH s'engage et limite uniquement son intervention à l'installation du nouveau système.

7.5 L'utilisation du SPAM est totalement interdite.

7.6 Pour des raisons de sécurité, l'ensemble des services IRC (à titre non-exhaustif : bots, proxy, bouncer, etc.) doivent faire l'objet d'une inscription préalable. OVH se réservant le droit de refuser certaines inscriptions.

7.7 Il appartient au Client de prendre toutes mesures nécessaires à la sauvegarde de ses données.

7.8 Si l'infrastructure du Client génère une bande passante totale supérieure à 101Mbps, OVH fera ses meilleurs efforts pour maintenir le Service du Client.

7.9 Il appartient au Client de s'acquitter de toute licence ou droit d'utilisation contracté auprès d'Ovh ou d'un tiers. A défaut, OVH se réserve le droit de suspendre sans préavis le Service.

7.10 OVH se réserve la possibilité d'exercer des contrôles sur la conformité de l'utilisation par le Client du Service à ces dispositions.

OVH se réserve le droit de suspendre sans préavis le Service, dans les conditions prévues à l'article 7 des conditions générales de service de OVH, en cas de non-respect par le Client des conditions particulières et générales de OVH et, de manière générale, de l'ensemble des lois et règlements en vigueur, ainsi que des droits des tiers.

7.11 Il est rappelé au Client que l'intervention d'OVH dans le cadre de la souscription d'un contrat portant sur un serveur dédié se limite à l'installation du serveur. OVH n'assume à ce titre que la location d'une infrastructure spécialisée, sans aucune maîtrise du contenu des sites hébergés ou de la relation contractuelle des éditeurs de ces sites avec leur hébergeur, client d'OVH au titre d'un contrat de location de serveur dédié. Le Client doit dès lors être considéré comme un hébergeur au sens de l'article 6.I.2 de la loi

pour la Confiance dans l'Economie Numérique du 21 juin 2004, puisqu'il assure, pour mise à disposition du public par des services de communication au public en ligne, le stockage de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature fournis par les destinataires de ces services. Il lui appartient dès lors de détenir et conserver, en application de l'article 6.II de la loi précitée, l'ensemble des données de nature à permettre l'identification de quiconque a contribué à la création du contenu ou de l'un des contenus des services dont il est prestataire et ce pour une durée de 12 mois, sans que la responsabilité d'OVH puisse être à cet égard engagée.

Il appartient également au Client, en application de l'article 6.I.7 de la loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique du 21 juin 2004, de mettre en place un dispositif facilement accessible et visible permettant à toute personne de porter à sa connaissance toute infraction constitutive d'apologie de crime contre l'humanité, d'incitation à la haine raciale, de pornographie enfantine, d'incitation à la violence, ainsi que d'atteinte à la dignité humaine, ou encore d'activités illégales de jeux d'argent. Enfin, l'attention du Client est attirée sur le fait qu'il doit apparaître en qualité d'hébergeur dans les mentions légales indiquées par ses cocontractants éditant un site Internet »

ARTICLE 8 : TARIFS ET FACTURATION

Les tarifs indiqués sur le site <http://www.ovh.com/> sont exprimés Hors taxe et correspondent à une location pour une période d'un mois, contenant le pack par défaut (premium ou platine selon la gamme de serveurs choisie par le Client) hors frais de mise en service.

Le tarif varie en fonction de la gamme de serveur, et de la durée de location choisies par le Client lors de la commande. Seul le tarif indiqué sur le bon de commande édité par OVH correspond au montant total à payer par le Client.

Il appartient au Client de déterminer avec précision l'offre répondant le mieux à ses besoins, celle-ci ne pouvant par la suite être modifiée au cours de l'exécution du contrat.

OVH facture au Client des frais de mise en service pour toute nouvelle commande de serveur. Ces frais correspondent notamment aux frais de configuration du serveur en fonction du système d'exploitation choisi par le Client. Les frais de mise en service sont offerts pour toute souscription d'un serveur dédié pour une période de douze mois.

ANNEXE 1 – SUPPORT KIMSUFU

Dans le cadre de l'offre Kimsufi, le Client est informé qu'il dispose, en lieu et place du Support Technique tel que défini à l'Article 3, une Assistance telle que décrite à l'url <http://www.kimsufi.com/assistance/>.

ANNEXE 2 – SERVICE VIP

La présente annexe s'applique en complément des conditions particulières de location et d'hébergement d'un serveur dédié.

Les dispositions de l'article 7.8 des conditions particulières de location et d'hébergement d'un serveur dédié ne sont pas applicables pour toute souscription du "Service VIP".

Le Client garantit OVH quant au respect par les activités menées sur les serveurs dédiés ou hébergés dans le cadre du "Service VIP" des dispositions réglementaires et légales en vigueur, et notamment celles relatives au droit de la propriété intellectuelle ainsi que de l'ensemble des dispositions des conditions générales et des conditions particulières de OVH.

Le Client tient à la disposition de OVH, à première demande de OVH, les éléments permettant de justifier de cette garantie.

ANNEXE 3 – SERVICE DE BACKUP

OBJET

Les services Backup Hebdomadaire /Backup Incrémental /Backup FTP sont des espaces de stockage permettant une sauvegarde partielle ou totale des données du serveur dédié du client.

Les services Backup Hebdomadaire /Backup Incrémental sont accessibles en option à toute personne ayant déjà souscrit à la location et/ou à l'hébergement d'un serveur dédié sous Linux ou FreeBSD. Sauf accord particulier, ces services ne sont pas accessibles aux clients ayant souscrit à une offre d'Hébergement avec accès client. Plusieurs tailles d'espace de stockage sont disponibles.

Le service Backup FTP est disponible dans le cadre de certaines offres de location de serveur dédié.

Le Client reconnaît expressément que OVH ne participe aucunement au sens des présentes à la conception, au développement, à la réalisation et à la mise en place du site Internet du Client et de ses outils informatiques de gestion et d'administration.

CONDITIONS DE REALISATION DES PRESTATIONS

- Backup Hebdomadaire

Le service de Backup Hebdomadaire permet la sauvegarde des données du serveur dédié une (1) fois par semaine, sous réserve d'avoir souscrit à une offre de capacité de stockage suffisante. Les répertoires suivants sont systématiquement exclus de la sauvegarde: /proc /sys /tmp /home/ovh/src .

- Backup Incrémental

Le service de Backup Incrémental permet la sauvegarde de certaines données du serveur dédié. Le client pourra réserver les dates et heures de ses sauvegardes (sous réserve de disponibilité) avec un maximum de deux (2) sauvegardes par jour et ce, dans la limite de la taille de l'espace de stockage auquel il a souscrit.

Le client pourra décider du nombre de sauvegardes précédentes (dénommées 'snapshot') qu'il souhaite conserver sur l'espace de stockage (dans la limite de la taille de l'espace auquel il a souscrit).

- Mise en place d'un Backup Hebdomadaire ou Incrémental

À la souscription du service, OVH configurera le serveur du client afin de permettre les sauvegardes et informera le client du bon déroulement de la configuration. Le client ne devra en aucun cas altérer cette configuration.

Le client devra ensuite se rendre dans l'interface de gestion (manager) afin de spécifier les paramètres de la sauvegarde (choix de répertoire, dates des sauvegardes, adresse email, ...).

Les sauvegardes sont initiées par les serveurs de backup d'OVH. A l'issue de chacune d'elles, OVH enverra un email de confirmation du bon déroulement de la sauvegarde ; ou le cas échéant d'un défaut. Il incombe au client de vérifier la réception de cet email et de s'assurer que le backup a bien été effectué (un historique des sauvegardes est accessible via l'interface de gestion). Le contrôle de l'activation du service ne peut être fait que par le Client.

En cas d'échec (espace de stockage plein, accès au serveur du client impossible, ...), le service de backup pourra être momentanément désactivé. Le client devra alors procéder à sa réactivation via l'interface de gestion.

- Récupération des données depuis un Backup Hebdomadaire ou Incrémental

Le client pourra récupérer tout ou partie de ses données via le protocole de transfert de données RSYNC, uniquement à partir du serveur pour lequel il a souscrit le service. Les identifiants et le nom du serveur de stockage auront été transmis au client lors de la souscription au service.

Dans le cas du backup hebdomadaire, le client pourra demander via l'interface de gestion (manager) la recopie totale des données depuis son dernier backup sur son serveur (cette procédure remplace les données éventuellement présentes sur le serveur dédié).

- Backup FTP

Le service de Backup FTP est un espace de stockage accessible via le protocole de transfert de fichiers FTP, protégé par un identifiant et un mot de passe, accessible uniquement depuis le serveur dédié du client et dans le seul but d'y entreposer les sauvegardes de son serveur.

Le client devra mettre en place lui-même les outils de sauvegarde ou de transfert sur l'espace de stockage.

OBLIGATIONS DE OVH

- Obligations

OVH n'a pas connaissance des données sauvegardées. Il appartient donc au Client de s'assurer qu'il détient les droits suffisants sur ces données et que le contenu ne porte pas atteinte au droit Français et aux bonnes mœurs.

OVH s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art.

OVH se réserve la possibilité d'interrompre le service pour procéder à une intervention technique afin d'en améliorer le fonctionnement. OVH informera alors auparavant, dans la mesure du possible, le Client dans un délai raisonnable, en l'informant de la nature et de la durée de l'intervention, afin que le Client prenne ses dispositions. Il appartient alors au Client d'être vigilant sur sa sauvegarde suivante.

En cas de défaillance d'un serveur de sauvegarde et/ou si des données du serveur étaient corrompues ou inaccessibles, OVH effectuera, dans les meilleurs délais, une nouvelle sauvegarde des données du client (cas du backup hebdomadaire ou incrémental) ou demandera au client de procéder à une nouvelle sauvegarde (cas du backup FTP).

- Sauvegarde des données

Dans le cadre du Backup Hebdomadaire ou Incrémental, OVH dégage toute responsabilité quant à la bonne exécution de la sauvegarde. OVH prévient à chaque sauvegarde le Client à l'adresse email de l'administrateur ou celle indiquée lors de la configuration du service backup, en lui fournissant systématiquement les logs de la sauvegarde. Il appartient au Client de vérifier la sauvegarde réalisée et de rechercher si tel était le cas les causes de la défaillance et d'en avertir le support technique d'OVH pour effectuer une nouvelle sauvegarde des répertoires. En cas de dysfonctionnement avéré, OVH pourra arrêter le service après en avoir informé le client.

- Confidentialité des données du Client

Les données disponibles dans les répertoires à sauvegarder restent confidentielles. Elles sont protégées par un mot de passe et uniquement accessibles par l'IP du serveur ayant souscrit au service backup. OVH s'engage à ne pas les divulguer. Toutefois, sur réquisition judiciaire, OVH sera contraint de fournir aux autorités légales les informations désirées. De même, en cas de suspicion d'intrusion dans un traitement de données présent sur les installations d'OVH, OVH se réserve le droit d'accéder aux informations du Client et éventuellement de stopper immédiatement son compte.

- Responsabilités

OVH ne pourra être tenu responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles sur les répertoires sauvegardés du Client.

OBLIGATIONS ET REponsABILITES DU CLIENT

Il appartient au Client de s'assurer que la sauvegarde de ses répertoires a abouti. En cas de problème, le Client prendra toutes les dispositions nécessaires pour relancer la sauvegarde des répertoires. En cas de réinstallation du serveur dédié (réinstallation du système ou changement de disque dur), la reconfiguration du Backup Hebdomadaire ou Incrémental sera à l'initiative du Client (il pourra lancer cette manipulation via son interface de gestion).

Le Client agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence seul les risques et périls de son activité. Le Client est seul responsable des fichiers et données disponibles dans ses répertoires. Il est responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses.

DUREE DU SERVICE ET RESILIATION

Le service est conclu pour une durée choisie par le Client lors de la création de son Bon de Commande ou jusqu'à expiration du serveur dédié. Le service commence à courir à compter de la date de mise à disposition.

Le service est renouvelable à son terme par le Client, pour la durée choisie, selon les tarifs, contrats et conditions de OVH en vigueur à la date de son renouvellement, sauf dénonciation par l'une des parties dans les conditions et délais ci-après.

- Effacement des données d'un Backup Hebdomadaire ou Incrémental

Sauf renouvellement intervenant au plus tard le 30ème jour de l'expiration du service (ou du serveur dédié si celui-ci expire avant le service), l'ensemble des données sera lors effacé par OVH.

- Effacement des données du Backup FTP

L'effacement des données du service de Backup FTP interviendra en même temps que l'effacement des données du serveur dédié (Article 9.3 des Conditions particulières de location et d'hébergement d'un serveur dédié).